

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 100

19 janvier 2011

SOMMAIRE

Alpha Investimenti Sicav	4754	Kappeln Management Company S.à r.l. ..	4763
Alpha Square S.A.	4757	Lion-Belgium	4755
Architec-Tour S.A.	4790	LU GE I S.à r.l.	4773
Banco Popolare Luxembourg S.A.	4771	Machold Holding S.A.	4799
Blad Krauser S.A.	4758	Machold S.A., société de gestion de patri- moine familial	4799
Central Europe Finance (Holding) S.A.	4773	Mantera S.A., SPF	4757
Chandi Investment S.A.	4760	Medor S.A.	4758
Clarges Re S.A.	4773	N.M. S.A.H.	4792
Cofir S.A.	4790	N.M. S.A.H.	4792
Courcelles Investments S.A.	4792	N.M. S.A.H.	4792
CPI ReCo II S.à r.l.	4791	Nucap Lux Finco S.à r.l.	4773
CPI ReCo I S.à r.l.	4791	NWL Investissements S.A.	4793
Dory 1 (NFR) S.à r.l.	4791	Octavian S.à.r.l.	4799
Dory 1 S.à r.l.	4791	Octavian S.à.r.l.	4800
Elite World	4755	Oraxys Environment 1 S.C.A.	4800
Eurohold S.A.	4794	OVM Holding S.A.	4800
Gestiongastro S.A.	4791	Pargefi Helios Iberica Luxembourg S.A.	4793
Holian S.A.	4772	Partners Group Alternative Beta Strate- gies SICAV	4758
Hors du Temps S.à.r.l.	4793	Pecana S.A.	4793
HSA International 1 S.à r.l.	4794	Romanian Land Development Holding S.A.	4789
IFG S.A.	4794	Sealand Finance S. à r.l.	4773
Immo-Style S.A.	4757	S.M.M. spf S.A.	4760
Industrielle Beteiligung S.A.	4794	Société de Développement Immobilier ..	4789
Invivo S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.	4794	Tooris Estates S.A.	4755
Invivo S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.	4799	TVL Management S.A.	4800
Invivo S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.	4794	VIP Domotec S.à.r.l.	4792
Jardicoop S.A. - SPF	4795	Virtuose S.A.	4789
JPMorgan Investment Strategies Funds II	4754	Workday S.à r.l.	4790
JPMorgan Portfolio Strategies Funds	4756	Yves Steffen S.A.	4800
JPMorgan Portfolio Strategies Funds II ...	4789		
JPMorgan Portfolio Strategies Funds II ...	4756		
JPMorgan Series II Funds	4790		

JPMorgan Investment Strategies Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.173.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Investment Strategies Funds II (the "Company") will be held on Friday, 28 January 2011 at 13.00 CET, at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended September 30, 2010.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended September 30, 2010.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended September 30, 2010.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended September 30, 2010.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Re-election of M. Iain Saunders, M. Pierre Jaans, M. Jean Frijns, M. Robert Van Der Meer, M. Berndt May, Ms Andrea Hazen and M. Jacques Elvinger to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on September 30, 2011.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on September 30, 2011.
8. Allocation of the results as per the Audited Annual Report for the accounting year ended September 30, 2010.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Wednesday, 26 January 2011 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011002638/755/33.

Alpha Investimenti Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.023.

The extraordinary general meeting of shareholders which was held before notary Henri Hellinckx, at the notary's office in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg on January 14, 2011 could not validly deliberate on the item of the agenda as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, was not reached.

Thus the Shareholders of the Company are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held in the office of the Notary Henri Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg on *February 18, 2011* at 14.30 pm (CET) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Modification of article 4 to transfer the registered office of the Company from Luxembourg City to 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of February 18, 2011.

The new text of the articles of incorporation will be made available at the registered office of the Company during normal business hours.

There is no quorum required and the resolution on the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

Shareholders who cannot be personally present at the meeting may sign and date the proxy and return it at last three business days before the meeting to the registered office of the Company (fax: +352 26396002).

Référence de publication: 2011009480/755/25.

Lion-Belgium, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 43.046.

Hiermit wird allen Anteilhabern der Lion Belgium, SICAV mitgeteilt, dass eine

AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 9. Februar 2011 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Ernennung von KPMG Audit S. à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Réviseur à la liquidation des Liquidationsverfahrens
2. Festlegung des Termins für die das Liquidationsverfahren abschließende außerordentliche Generalversammlung
3. Bestätigung des Gesellschaftssitzes in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
4. Verschiedenes

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 4. Februar 2011 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes am Sitz der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Luxemburg, im Januar 2011.

Lion Belgium, SICAV (in Liquidation).

Référence de publication: 2011009481/755/22.

Tooris Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.628.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 février 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011009482/1023/16.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.844.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

to be held extraordinarily at the registered office on January 28, 2011 at 12.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

- Revocation of director and appointment of new directors.

On behalf of board of directors.

Référence de publication: 2011003492/29/12.

JPMorgan Portfolio Strategies Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 112.483.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Portfolio Strategies Funds II (the "Company") will be held on Friday, 28 January 2011 at 14.00 CET, at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended September 30, 2010.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended September 30, 2010.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended September 30, 2010.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended September 30, 2010.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Re-election of Mr Iain Saunders, Mr Pierre Jaans, Mr Jean Frijns, Mr Robert Van Der Meer, Mr Berndt May, Ms Andrea Hazen and Mr Jacques Elvinger to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on September 30, 2011.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders, approving the Financial Statements for the accounting year ending on September 30, 2011.
8. Allocation of the results as per the Audited Annual Report for the accounting year ended September 30, 2010.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Wednesday, 26 January 2011 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011003495/755/33.

JPMorgan Portfolio Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 89.734.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Portfolio Strategies Funds ("the Company") will be held on Friday, 28 January 2011 at 15:00 CET, at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended September 30, 2010.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended September 30, 2010.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended September 30, 2010.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended September 30, 2010.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Re-election of Mr Iain Saunders, Mr Pierre Jaans, Mr Jacques Elvinger, Mr Jean Frijns, Mr Brendt May, Mr Robert Van Der Meer and Ms Andrea Hazen, to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on September 30, 2011.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders, approving the Financial Statements for the accounting year ending on September 30, 2011.
8. Allocation of the results for the accounting year ended September 30, 2010.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

4757

Voting

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Wednesday, 26 January 2011 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011003981/41/33.

Immo-Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.477.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

du vendredi 28 janvier 2011 à 10.00 heures au siège de la société 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, dans les bureaux de la Fiduciaire Jean-Marc FABER, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2009;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- e. Nominations;
- f. Divers.

Le Commissaire aux Comptes.

Référence de publication: 2011003979/780/19.

Alpha Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 138.916.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 28 janvier 2011 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30/09/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011003984/1267/15.

Mantera S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.647.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 janvier 2011 à 16.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2010, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2010.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011004569/1023/16.

Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.573.

You are hereby convened to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to be held in Luxembourg on *21 January 2011* at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg at 3.00 p.m. (the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

Sole resolution

- To amend the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:
 - (i) change of name of the Company from "Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV " into "Alternative Beta Strategies SICAV" and consequential amendment of article 1;

Voting:

In order to be able to deliberate validly on the agenda of the Meeting, a quorum of at least 50% of the capital will be required. The sole resolution on the agenda of the Meeting will be adopted if approved by two thirds of the votes cast.

If the Meeting is not able to deliberate and vote on the agenda of the Meeting for lack of quorum, a further meeting will be reconvened on 11 February 2011 at 3.00. p.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the same agenda. At such reconvened meeting, there will be no quorum required and the sole resolution on the agenda will be taken at a majority of two thirds of the votes cast. Proxy forms already received for the Meeting will remain valid and be used at the reconvened meeting, if any, having the same agenda unless expressly revoked.

Voting arrangements:

You may vote in person or by proxy. A proxy form is attached as well as a copy of the draft of the amended Articles.

Shareholders wishing to attend and/or vote at the Meeting should inform the Company through Mr G. Trivini, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg (fax: +352 2460 3331) in writing not later than 10 January 2011.

If you are not able to attend the Meeting, you are kindly requested to complete the proxy form and return it no later than 9.00 a.m. (Luxembourg time) on 10 January 2011 duly signed and dated, first by fax and then by mail to the Company to the attention of Mr G. Trivini, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg; fax number +352 2460 3331.

For any further questions, you may contact your financial adviser or usual sales representative.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011005276/755/34.

Medor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.119.

Blad Krauser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.238.

L'an deux mille dix, le 21 décembre 2010

Ont comparu:

Monsieur Jürgen FISCHER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon,

agissant en sa qualité de mandataire ad hoc pour le compte du conseil d'administration de MEDOR S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.119, ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon (ci-après la "Société Absorbante"), constituée suivant un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C

numéro 1157 du 5 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 272 du 7 février 2006,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 24 novembre 2010,

et Monsieur Jürgen FISCHER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon,

agissant en sa qualité de mandataire ad hoc pour le compte du conseil d'administration de BLAD KRAUSER S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.238, ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon (ci-après la "Société Absorbée"), constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 433 du 29 septembre 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Reginald NEUMAN, en date du 25 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 507 du 6 novembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2005 publié au Mémorial C numéro 332 du 15 février 2006,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 24 novembre 2010.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi"), le projet de fusion suivant (le "Projet Commun de Fusion"):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les "Sociétés Fusionnantes") moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la "Fusion").

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, Dénomination et Siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: MEDOR S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.119, ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

- Société Absorbée: BLAD KRAUSER S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), représenté par deux mille six cents (2.600) actions sans désignation de valeur nominale, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.238, ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

2. Rapport d'échange, Soutle. Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allègements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.

3. Actifs et Passifs apportés. En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.

4. Date de prise d'effet et Condition de prise d'effet. La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la "Date d'Effet"), dont la tenue est programmée dans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 31 décembre 2010.

5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions. Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.

6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes

de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifiée par application des articles 278 et suivants de la Loi.

7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:

- Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 15 décembre 2010 de la Société Absorbée;
- Comptes annuels et rapports de gestion de la Société Absorbante depuis le 22 juin 2005, date de sa constitution, ainsi qu'un état comptable arrêté au 15 décembre 2010.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

8. Dissolution de la société absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Medor S.A. / Blad Krauser S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010171278/89.

(100198276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

S.M.M. spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.531.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010154799/9.

(100178572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Chandi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.161.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CHANDI INVESTMENT S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 455 du 2 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Noémie Debout, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Transfert du siège social de Luxembourg en France et adoption de la nationalité française.
- Adoption des statuts d'une société par actions simplifiée selon la législation française.

- Acceptation de la démission des administrateurs de la société et du commissaire aux comptes de la société actuellement en fonction.
- Nomination statutaire.
- Divers.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour précité:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en France conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le tout sur base des comptes intermédiaires arrêtés à la date du 30 novembre 2010

L'Assemblée constate à la lecture desdits comptes intermédiaires que les pertes de la société dépassent la moitié du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Lesdits comptes intermédiaires, après avoir été signés par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de transformer la société en société par actions simplifiée de droit français sous la dénomination de CHANDI. Les statuts sont modifiés pour être en conformité avec le droit français. Ils sont annexés aux présentes pour être formalisés avec elles, après que l'assemblée ait approuvé chaque article.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social au 2, impasse Guéménée -75004 Paris (France).

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'accepter les démissions, sans condition ni indemnité, et à compter de ce jour, de (i) Madame Nelly NOEL, (ii) Madame Yulia KURAKINA, et (ii) Monsieur Gérard GEIER en tant qu'administrateurs de la société, et la démission de (iv) CODEJA S.à.r.l en tant que commissaire aux comptes, et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de nommer, pour une durée de six (6) mois à compter de ce jour et en tout état de cause jusqu'à la date de l'assemblée statuant sur les comptes de la Société clos le 31 décembre 2010, en tant que président de la société:

Monsieur Richard SLEATOR, né le 28 février 1969 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant au 2, impasse Guéménée – 75004 Paris (France).

Monsieur Richard Sleator sera tenu de consacrer tout le temps et l'attention nécessaire aux affaires de la Société.

L'assemblée décide que Monsieur Richard Sleator en sa qualité de Président sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social, et sous réserve des décisions qui sont, par l'effet de la loi ou des dispositions statutaires de la compétence exclusive d'une décision collective des associés ou soumises à leur autorisation préalable.

Le Président devra notamment obtenir l'autorisation préalable des associés pour les décisions suivantes:

- transfert de siège social,
- toute dépense ou tout engagement pour un montant supérieur à 50.000 euros,
- emprunts pour un montant supérieur à 100.000 euros à l'exception des crédits en banque et des prêts ou dépôts consentis par des associés, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux ou d'immeubles, les hypothèques et nantissements, la fondation de sociétés et tous apports des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toutes prises d'intérêts dans ces sociétés,
- tout aval, caution et garantie consenti à un tiers,
- toute émission de valeurs mobilières susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
- toute cession d'actifs pour un montant supérieur à 100.000 euros,
- signature des contrats relatifs à toute fusion, scission ou apport d'actifs.

Monsieur Richard Sleator ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de Président de la Société. Il aura droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de l'exercice de son mandat sur présentation de justificatifs.

Monsieur Richard Sleator a déclaré par avance accepter les fonctions de Président et satisfaire à toutes les conditions requises par le Code de commerce français et les règlements français pour l'exercice desdites fonctions.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de nommer, pour une durée de six (6) mois à compter de ce jour et en tout état de cause jusqu'à la date de l'assemblée statuant sur les comptes de la Société clos le 31 décembre 2010, en tant que Directeur Général de la société:

Monsieur Donald SLEATOR, né le 24 décembre 1932 à Paris 75006 (France), demeurant 26 avenue des Peupliers, 1009 Pully – Vaud (Suisse).

Monsieur Donald Sleator sera tenu de consacrer tout le temps et l'attention nécessaire aux affaires de la Société.

L'assemblée décide que Monsieur Donald Sleator en sa qualité de Directeur Général sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social, et sous réserve des décisions qui sont, par l'effet de la loi ou des dispositions statutaires de la compétence exclusive d'une décision collective des associés ou soumises à leur autorisation préalable.

Le Directeur Général devra notamment obtenir l'autorisation préalable des associés pour les décisions suivantes:

- transfert de siège social,
- toute dépense ou tout engagement pour un montant supérieur à 50.000 euros,
- emprunts pour un montant supérieur à 100.000 euros à l'exception des crédits en banque et des prêts ou dépôts consentis par des associés, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux ou d'immeubles, les hypothèques et nantissements, la fondation de sociétés et tous apports des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toutes prises d'intérêts dans ces sociétés,
- tout aval, caution et garantie consenti à un tiers,
- toute émission de valeurs mobilières susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
- toute cession d'actifs pour un montant supérieur à 100.000 euros,
- signature des contrats relatifs à toute fusion, scission ou apport d'actifs.

Monsieur Donald Sleator ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société. Il aura droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de l'exercice de son mandat sur présentation de justificatifs.

Monsieur Donald Sleator a déclaré par avance accepter les fonctions de Directeur Général et satisfaire à toutes les conditions requises par le Code de commerce français et les règlements français pour l'exercice desdites fonctions.

Septième résolution:

L'assemblée décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la société en France, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Condition Suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la société par les autorités françaises compétentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500.

Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente décision à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales résultant des décisions qui précèdent tant en France qu'au Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DEBOUT, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57116. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169044/131.

(100196306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Kappeln Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.397.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"BNP Paribas", a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 662 042 0449, licensed as a credit institution in France by the Autorité de Contrôle Prudentiel (French Ordinance No.2010-76 dated 21 January 2010), acting through its Luxembourg branch having its address at 23-25, avenue de la Porte Neuve, L-2087 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 23.968;

here represented by Me Constantin ISCRU, lawyer, resident in Luxembourg by virtue of a proxy given on November 12th, 2010, which signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his above-mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée (s.à r.l.), which is herewith established as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established by the appearing party a company in the form of a société à responsabilité limitée, (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and by the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended and by these Art.s of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is to be composed initially of a single shareholder and thus the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Kappeln Management Company S.à r.l."

Art. 3. Corporate Purpose. The corporate purpose of the Company is the creation, administration and management of one or more specialised investment fund(s) (fonds d'investissement spécialisé) governed by the Luxembourg law dated 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended and/or replaced from time to time (each a "Fund").

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund(s). It may, on behalf of the Fund(s), enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund(s) proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies and exercise on behalf of the Fund(s) and holders of shares of the Fund(s), all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund(s). The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis, carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company shall be subject to Chapter 14 of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendment of the Articles of Incorporation. However, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg.

The Company may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The corporate capital of the Company is set at hundred twenty five thousand euro (EUR 125.000,-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1.000,-) each.

Art. 7. Variation of the corporate capital. The corporate capital may at any time be increased or decreased by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders deciding in the form foreseen for amendment of the Articles of Incorporation, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder the latter shall exercise all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the decisions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible and only one owner is admitted per share.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst the existing shareholders.

When the Company is composed of several shareholders, the shares can be transferred to third parties in accordance with Article 189 of the 1915 Law.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal and must comply with Article 190 of the 1915 Law.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Board of managers. The Company is managed and administrated by a board of managers consisting of at least three (3) managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder or by the general meeting of shareholders.

Any manager may be removed at any time by the single shareholder or the general meeting of shareholders by an affirmative vote representing at least 75 per cent of the corporate capital of the Company. Any manager may resign at any time.

The single shareholder or the general meeting of shareholders decides upon the compensation of each manager (if any).

The board of managers shall appoint from among its members a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers may also appoint officers of the Company which it considers necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Officers need not be managers nor shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notes of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The notice may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex or telefax of each manager.

Any manager may act at any meeting of the board of the managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, telefax or e-mail another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex, telefax or e-mail. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions may also be passed in writing (circular resolution), in which case the resolutions shall consist of one or several documents setting forth the resolutions and signed by each manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature of a manager.

Art. 16. Powers of representation. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two managers or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the two managers.

Art. 17. Board of Managers' Committees. The board of managers may, by a majority vote of the whole board, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more managers of the Company. The board of managers may designate one or more managers as alternate members of any committee who may replace any absent or disqualified member at a meeting of such committees.

Art. 18. Liability of manager(s). A manager will not incur any personal liability arising out of the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (i) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary of the Company as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was a party or is threatened to be made a party, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 18, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 18 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 18 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The right conferred in this article 18 shall be contract rights.

Art. 19. General meeting of shareholders. When the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the power granted by the 1915 Law to the general meeting of shareholders.

Article 194 to Article 196 and Article 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the company is composed of less than 25 shareholders, the decisions of the shareholders may be taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the 1915 Law.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these articles, decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

Art. 20. Decisions of the Shareholders. The decisions of the single shareholder or of the shareholders or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company.

The votes of the shareholders and the power of attorneys are annexed to the decision or minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of that year.

Art. 22. Independent auditor. The single shareholder or general meeting of shareholders shall appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) who shall fulfil the duties prescribed by applicable laws.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on 31 December, the accounts are established, the board of managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining net profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in capital
BNP Paribas acting through its Luxembourg branch	€ 125,000.-	125	€ 125,000.-
TOTAL	€ 125,000.-	125	€ 125,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who stated conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the number of managers at three (3) and further resolved to elect the following in their respective capacity as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr François-Xavier Rouffiac, having his professional address at 10, Harewood Avenue, London NW1 6AA, United-Kingdom;

- Ms Stéphanie Majchrzak-Gilot, having her professional address at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Pascal Hobler, having his professional address at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

2. The registered office shall be at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor shall end at the date of approval of the accounts of the year 2010.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

BNP Paribas, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 662 042 0449, agréée en tant qu'établissement de crédit en France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (Ordonnance française No.2010-76 datée du 21 janvier 2010), agissant au travers de sa succursale luxembourgeoise, ayant son adresse au 23-25, avenue de la Porte Neuve, L-2087 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-duché de Luxembourg sous le numéro B 23.968;

ici représentée par Maître Constantin ISCRU, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2010, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (s.à r.l.) qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), et par la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placements collectifs, tel que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comportera initialement un associé unique qui sera par conséquent propriétaire de l'intégralité du capital social de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés suite à, notamment, la cession de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «Kappeln Management Company S.à r.l.»

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisé(s) régi(s) par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, telle qu'amendée (chacun d'entre eux étant un "Fonds").

La Société se chargera de toute activité en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du (des) Fonds. Elle pourra, pour compte du (des) Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, propriétés et, plus généralement, tout avoir constituant des investissements autorisés du (des) Fonds, procéder ou initier à toutes inscriptions et tout transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du (des) Fonds et des détenteurs de parts sociales du (des) Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs du (des) Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

La Société sera soumise au Chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. Toutefois, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la commune de Luxembourg.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique ou moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidant selon la forme prévue à cet effet pour modifier les Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exercera tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts aux assemblées générales des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible et il n'y a qu'un seul associé par part sociale.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique pourra librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales peuvent être cédées à des tiers en respectant les dispositions de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarial ou par acte sous seing privé et doit respecter les dispositions de l'article 190 de la Loi de 1915.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance comprenant au moins trois (3) gérants, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés en vertu d'une résolution favorable représentant 75% du capital social de la Société, pourra décider la révocation d'un gérant à tout moment. Chaque gérant peut démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance élira en son sein un président du conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira un secrétaire qui ne doit pas être un gérant et qui sera responsable de la garde des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société qu'il jugera nécessaire pour la conduite des affaires de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque gérant.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex, message télécopié ou courrier électronique un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou courrier électronique. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou conférences par images interposées ou tout autre moyen similaire de communications, auxquels cas les gérants participant par le biais de ces moyens de communications, seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit (résolution circulaire). La résolution circulaire peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents décrivant les résolutions et signés par chaque gérant. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature d'un gérant.

Art. 16. Pouvoirs de représentation. A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou unique de tout officier de la Société ou de toute autre personne à qui des pouvoirs ont été délégués par deux gérants.

Art. 17. Comités du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, par un vote à la majorité de tout le conseil, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs gérants de la Société. Le conseil de gérance peut désigner un ou plusieurs gérants comme membres suppléants susceptibles de remplacer tout membre absent ou exclu à toute réunion de ces comités.

Art. 18. Responsabilité du/des gérant(s). Un gérant ne contracte aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris au nom de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale de la Société en tant que gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, association, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime souhaitable, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur toute personne qui a été partie, ou est partie ou est menacée d'être partie à ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou est un agent (autre que gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, directeur ou fondé de pouvoir associé, membre, employé ou agent d'une autre société, association, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 18, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cette article 18 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (y compris les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 18 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membre, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 18 seront des droits contractuels.

Art. 19. Assemblées générales des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que l'article 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte moins de 25 associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera soumis aux termes et conditions prévus par la Loi de 1915.

Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces Statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents Statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions ou procès-verbaux.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de cette même année.

Art. 22. Réviseur d'entreprise agréé. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés nommera un réviseur d'entreprises agréé qui accomplira les obligations prescrites par les lois applicables.

Art. 23. Bilan. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi de 1915.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas à l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Répartition des bénéfices. L'excédent du compte de résultat, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice net recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale de s associés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Matières non envisagées. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts sera soumis aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncé:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
BNP Paribas agissant au travers de sa succursale luxembourgeoise	€ 125.000,	125	€ 125.000,
TOTAL	€ 125.000,	125	€ 125.000,

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale de la Société, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants et dénomme les personnes suivantes en leur qualité respective de gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M.François-Xavier Rouffiac, ayant son adresse professionnelle au 10, Harewood Avenue, London NW1 6AA, Royaume-Uni;
- Mme Stéphanie Majchrzak-Gilot ayant son adresse professionnelle au 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg;
- M. Pascal Hobler, ayant son adresse professionnelle au 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

2. Le siège social est fixé au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l. une société ayant son siège établi à 400 route d'Esch, L1014 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société. Le mandat réviseur d'entreprise agréé expirera à la date de l'approbation des comptes de l'année 2010.

Dont acte, passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparu ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom état civil et résidence, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Iscru, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010166951/435.

(100193839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Banco Popolare Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.796.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Maître Laurent SCHUMMER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as a special attorney-in-fact by virtue of the resolutions adopted by each of:

- the board of directors of Banco Popolare Luxembourg S.A., a société anonyme with registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.796 and incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 30 May 1994, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 378 of 4 October 1994, whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 25 February 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 656 of 26 March 2009 ("Banco Popolare Luxembourg S.A."); and

- the board of directors of Italfortune International Advisors S.A., a société anonyme with registered office at 69, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 8734 and incorporated by a deed enacted on 3 December 1969, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 221 of 29 December 1969, whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 31 December 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 431 of 23 April 2004 ("Italfortune International Advisors S.A.").

An excerpt of such resolutions will remain attached to the present deed.

The said appearing person, acting in such capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- that in accordance with the joint merger proposal in notarial form recorded in a deed of the undersigned notary on 9 November 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2531 of 22 November 2010 (the "Joint Merger Proposal"), Banco Popolare Luxembourg S.A., as the absorbing company (the "Absorbing Company"), and Italfortune International Advisors S.A., as the absorbed company (the "Absorbed Company"), contemplated to merge;

- that no shareholder required, during the period of one (1) month following the publication of the Joint Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, an extraordinary general meeting of the Absorbing Company, to be convened in order to resolve on the approval of the merger;

- that the merger became effective and entailed ipso jure the universal transfer, between the merging companies, of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company on 1st January 2011 at 00:01 a.m.;

- that following the merger, the Absorbed Company ceased to exist;

- that following the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, the shares of the Absorbed Company have been cancelled and the books and documents of the Absorbed Company are kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- that on the day of publication of this deed in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the merger will become effective towards third parties.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Laurent SCHUMMER, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu de résolutions adoptées chaque fois:

- du conseil d'administration de Banco Popolare Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.796 et constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, en date du 30 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 378 du 4 octobre 1994, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire résidant à Luxembourg, en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 25 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 656 du 26 mars 2009 («Banco Popolare Luxembourg S.A.»); et

- du conseil d'administration de Italfortune International Advisors S.A., une société anonyme ayant son siège social au 69 Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8734 et constituée suivant acte du 3 décembre 1969, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 221 du 29 décembre 1969, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 431 du 23 avril 2004 («Italfortune International Advisors S.A.»).

Un extrait desdites résolutions restera annexé au présent acte.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet commun de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2531 du 22 novembre 2010 le «Projet Commun de Fusion»), Banco Popolare Luxembourg S.A., en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et Italfortune International Advisors S.A., en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»), ont projeté de fusionner;

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, afin de décider de l'approbation de la fusion;

- que la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle, entre les sociétés fusionnantes, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante le 1^{er} janvier 2011 à 00h01;

- que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée a cessé d'exister;

- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les actions de la Société Absorbée sont annulées et les livres et documents de ces dernières sont conservées pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante: le 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- qu'au jour de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la fusion deviendra définitive à l'égard des tiers.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version Anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 janvier 2011. Relation: RED/2011/57. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008216/104.

(110010264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Holian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.230.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010154623/9.

(100178570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

CEFIN (Holding) S.A., Central Europe Finance (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.868.

Les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010154520/10.

(100178588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Clarges Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.754.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154522/10.

(100178369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

LU GE I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.748.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 novembre 2010

En date du 15 novembre 2010 la société PDC NL I B.V. a transféré 1.250 parts sociales de la société LU GE I Sarl à la société LU PC VIII Sarl, une société de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 156.751 , ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

LU GE I Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Représentée par M. Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2010154681/16.

(100178575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Nucap Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Sealand Finance S. à r.l.).

Capital social: EUR 12.499,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.523.

In the year two thousand and ten, the twenty fifth day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nucap Industries Inc., a Canadian private limited liability company, with its registered office at 3370 Pharmacy Ave, Toronto, Ontario M1 W3K4, registered with the Ontario Ministry of Government Services, under number 1786985,

hereby represented by Etienne de Crépy, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

Such appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Sealand Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

registered with the Register of Commerce and Companies under number B 154 523, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1,904 of September 15, 2010 (the Company);

II. that 1,250,000 shares with a nominal value of EUR 0.01 each of the Company representing EUR 12,500 and the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the extraordinary general meeting (the Meeting) is worded as follows:

1. Change of name of the Company from Sealand Finance S.à r.l. into Nucap Lux Finco S.à r.l.;
2. Change of the par value of the shares of the Company from to one Cent (EUR 0.01) to one Euro (EUR 1) each;
3. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) all having a par value of one Euro (EUR 1) each and the rights as described in the restated Company's articles of association under item 5 below;
4. Reclassification of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares in the share capital of the Company into (i) one (1) MRPS and (ii) twelve thousand four hundred ninety-nine (12,499) Ordinary Shares;
5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association;
6. (i) Acknowledgment of the resignation of Manacor (Luxembourg) SA as the sole manager of the Company and granting of full discharge for the performance of its duties from the date of its appointment until the date hereof, and (ii) appointment of Marco Weijermans and Robert van't Hoeft as new managers of the Company, effective as of the date hereof and for an unlimited period of time;
7. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Loeff in Luxembourg and any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the change in the share capital of the Company in the share register of the Company; and
8. Miscellaneous.

IV. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Sealand Finance S.à r.l. into Nucap Lux Finco S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the par value of the shares of the Company from to one Cent (EUR 0.01) to one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preferred shares, all having a par value of one Euro (EUR 1) each and the rights as described in the Company's articles of association under resolution 5 below (the MRPS).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares in the share capital of the Company into (i) one (1) MRPS and (ii) twelve thousand four hundred ninety-nine (12,499) Ordinary Shares.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate and renumber the articles of association of the Company in their entirety in order to reflect the changes adopted in the foregoing resolutions as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1^{er}. Name. The name of the company is "Nucap Lux Finco S. à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military

developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any other commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is represented by twelve thousand four hundred ninety-nine (12,499) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by one (1) mandatory redeemable preferred share with a par value of one Euro (EUR 1) (the MRPS and together with the Ordinary Shares, the Shares), which is redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of MRPS are hereinafter individually referred to as a MRPS Shareholder and collectively as the MRPS Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the MRPS Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

5.4. The Company shall maintain a special equity reserve account for the MRPS (the MRPS Reserve Account) in Euro, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any equity contribution paid up in relation to the MRPS. Amounts so recorded to this special equity reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the MRPS Shareholders.

5.5. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Premium Reserve Account) in Euro, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.6. The corporate capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

General - Acquisition or redemption by the Company of MRPS

5.7. Redemption:

(1) Redeemable Shares: The Company may redeem its own Ordinary Shares and MRPS in accordance with Law.

(2) Redeemable Shares: The MRPS are redeemable shares in accordance with the Law. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each MRPS shareholder) (a) upon request of the Company, and (b) in accordance with article 5.8. The redemption of the

MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with article 12.2.(vii).

(2) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves.

(3) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles of Association or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), the redemption price of the MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the MRPS plus any prorata outstanding MRPS Share Premium plus any accrued and unpaid dividends.

Mandatory redemption or acquisition of the MRPS by the Company

5.8. To the extent permitted by law, the Company must redeem or acquire all (but not some) of the MRPS still outstanding no later than ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS.

Optional redemption of the MRPS by the Company

5.9. Subject to article 5.7 and except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS Shareholder(s), the Company may redeem MRPS with at least six (6) calendar days prior written notice to each MRPS Shareholder at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS shareholder of the number of MRPS so to be redeemed, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day), the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.7 (as the case may be), the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Consideration payable to MRPS Shareholder(s) on redemption or acquisition

5.10. The MRPS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their MRPS by the Company under article 5.8 or article 5.9, shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

- (a) the MRPS Investment Amount pro rata to the MRPS being redeemed or acquired; and
- (b) the MRPS Coupon Entitlement pro rata to the MRPS being redeemed or acquired; less
- (c) the balance of the MRPS Profit Account pro rata to the MRPS being redeemed or acquired, whereby the balance of the MRPS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is a MRPS Period End Date.

Art. 6. Indivisibility and Transfer of Ordinary Shares.

6.1. The Ordinary Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Ordinary Share.

6.2. Ordinary Shares are freely transferable among Shareholders, thus among MRPS Shareholders and Ordinary Shareholders.

Where the Company has a sole Shareholder, Ordinary Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Ordinary Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

An Ordinary Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A register of Ordinary Shares is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

Art. 7. Indivisibility and Transfer of MRPS

7.1. The MRPS are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per MRPS.

7.2. MRPS are freely transferable among Shareholders, thus among MRPS Shareholders and Ordinary Shareholders.

Where the Company has a sole Shareholder, MRPS are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of MRPS (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A MRPS transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

7.3. A register of MRPS is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. Managers are appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be Shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

Art. 9. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any member of the Board.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

(i) If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

(ii) The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

(iii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of Shareholders and Shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (composed of the MRPS Shareholders and the Ordinary Shareholders) (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each Share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant written power of attorney to another person, Shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 13. Sole Shareholder.

13.1. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder (who can either be a MRPS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder (who can either be a MRPS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder (who can either be a MRPS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and Shareholders towards the Company.

14.3. Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.2. The Shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Profits. General

16.1. The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
 - (b) a MRPS profit account (the MRPS Profit Account); and
 - (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a MRPS Profit Account),
- all to be kept in Euro (EUR).

Allocation of Losses

16.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the General Meeting shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the MRPS Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

Allocation of Profits

16.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, shall include the MRPS Coupon Entitlement, must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 16.1 in the following order:

(a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and

(b) second, with respect to any financial year, the MRPS Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the MRPS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account; and

(c) third, with respect to any financial year, the MRPS Coupon Entitlement that has been allocated to the MRPS Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the MRPS Profit Account due to allocation of losses under article 16.2 in a subsequent financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account; and

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the MRPS Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

Coupon

16.4. Subject to article 16.6, on each MRPS Period End Date, the balance of the MRPS Profit Account may be paid to the MRPS Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the MRPS Profit Account (taking into account the reduction in the MRPS Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the MRPS Shareholder);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the MRPS Shareholder(s): the balance of the MRPS Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant MRPS Period End Date is the end of a financial year.

16.5. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by article 16.4. can only be made to the Shareholders (comprising the MRPS Shareholders and the Ordinary Shareholders) pursuant to a unanimous resolution of the General Meeting where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the MRPS Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the MRPS Profit Account.

16.6. To the extent permitted by law, the Board may pay out an advance payment on dividends.

16.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the General Meeting, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the Board with respect to the same financial year.

16.8. Each Shareholder (who can either be a MRPS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the MRPS Shareholder(s), the MRPS Investment Amount and the balance of the MRPS Profit Account, whereby the balance of the MRPS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 17.1 is a MRPS End Date;

(b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;

(c) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

17.3. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. Definitions

18. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

Articles has the meaning given in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means 27 October 2010.

Company has the meaning given in article 1.

Euribor means, for any Interest Period, (a) the rate per annum appearing on the Thomson Reuters Page EURIBOR 1/ EURIBOR 365 at approximately 11:00 a.m. (Central European Time), on the day that is two (2) Euro Business Days preceding the first day of such Interest Period, for six month deposits of Euros; or (b) if the rate referenced in the preceding subsection (a) does not appear on such page or service or such page or service shall cease to be available, the rate per annum appearing on such other page or other service that displays an average rate for Euro Monetary Market for six month deposits of Euros at approximately 11:00 a.m. (Central European Time), on the day that is two (2) Euro Business Days preceding the first day of such Interest Period.

General Profit Account has the meaning given in article 16.1.

Law has the meaning given in article 1.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 16.1.

MRPS has the meaning given in article 5.2.

MRPS Coupon Entitlement means a return equal to an amount the MRPS Coupon Rate multiplied by the average outstanding amount of MRPS Investment Amount, as determined by the Board.

MRPS Coupon Rate means Euribor rate + 5.35%.

MRPS Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each MRPS multiplied by the number of MRPS on issue; and
- (b) the balance of the MRPS Reserve Account.

MRPS Period End Date means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.8; and
- (b) each date of redemption of MRPS by the Company pursuant to article 5.8 and article 5.9, or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the MRPS Period End Date ends on the previous Business Day).

MRPS Profit Account has the meaning given to it in article 16.1.

MRPS Shareholder(s) has the meaning given in article 5.2.

MRPS Reserve Account has the meaning given to it in article 5.4.

Ordinary Shareholder(s) has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5.

Profit Accounts means the MRPS Profit Account and the General Profit Account.

Shareholders has the meaning given in article 5.2.

Shares has the meaning given in article 5.2.

V. General provisions

19.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by telegram, telefax, e-mail, or any other means of electronic communication.

19.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Manacor (Luxembourg) SA as the sole manager of the Company and grant it full discharge for the performance of its duties as from the date of its appointment until the date hereof.

Furthermore, the Sole Shareholder resolves to appoint as members of the board of managers of the Company, effective as of the date hereof and for an unlimited period of time the following persons as managers:

(a) Marco Weijermans, company director, born in 's-Gravenhage in the Netherlands, on 26th August 1970, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Robert van 't Hoeft, company director, born in Schiedam in the Netherlands, on 13rd January 1958, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolve to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Loeff in Luxembourg and any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the change in the share capital of the Company in the share register of the Company.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.700.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an dix mille dix, le vingt-cinquième jour d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Nucap Industries Inc., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Canada, ayant son siège social au 3370, Pharmacy Ave, Toronto, Ontario M1 W3K4, immatriculée auprès de l'Ontario Ministry of Government Services sous le numéro 1786985,

représentée par Etienne de Crépy, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Sealand Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.533, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1904 du 15 septembre 2010 (la Société);

II. Que 1.250.000 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, représentant EUR 12.500 et l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et qui peut statuer sur les points portés à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la Société de Sealand Finance S.à r.l. à Nucap Lux Finco S.à r.l.;
2. Changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société de un centime d'euro (EUR 0,01) à un euro (EUR 1) chacune;
3. Création de catégories de parts sociales dans le capital de la Société, à savoir (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les MRPS), toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels que définis dans les statuts de la Société sous le point 5 ci-dessous;
4. Requalification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en (i) une (1) MRPS et (ii) douze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf (12.499) Parts Sociales Ordinaires;
5. Modification et refonte complète des statuts de la Société;
6. (i) Acceptation de la démission de Manacor (Luxembourg) S.A. en tant que gérant unique de la Société et octroi de la pleine décharge pour l'accomplissement de ses fonctions de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente, et (ii) nomination de Marco Wijermans et Rovert van't Hoefst comme nouveaux gérants de la Société, avec effet à la date de la présente et pour une durée illimitée;
7. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout avocat ou employé de Loyens Loeff à Luxembourg ainsi qu'à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société aux changements dans le capital social de la Société et dans le registre des parts sociales de la Société; et
8. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de Sealand Finance S.à r.l. en Nucap Lux Finco S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de un centime d'euro (EUR 0,01) en un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer des catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, avec les droits et caractéristiques tels que définis dans les statuts de la Société sous la cinquième résolution ci-après (les MRPS).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de requalifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en (i) une (1) MRPS et (ii) douze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf (12.499) Parts Sociales Ordinaires.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de reformuler et renuméroter les articles des statuts de la Société dans leur entièreté afin de refléter les changements adoptés dans les décisions ci-dessus comme suivant:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Nucap Lux Finco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1. Le capital social est représenté par douze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf (12.499) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après dénommés individuellement comme étant l'Associé Ordinaire et collectivement comme étant les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est aussi représenté par une (1) part sociale privilégiée obligatoirement rachetable ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) (la MRPS et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), qui est rachetable en conformité avec ces Statuts. Le(s) détenteur(s) des MRPS sont ci-après dénommés individuellement comme étant l'Associé MRPS et collectivement comme étant les Associés MRPS. Le(s) Associé(s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) MRPS sont ci-après collectivement dénommés comme étant les Associés.

5.3. L'entièreté du capital de la société s'élève ainsi à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500).

5.4. La Société maintiendra un compte de réserve de capital spécial pour les MRPS (le Compte de Réserve des MRPS) en euro, et il devra y être inscrit le montant ou la valeur de tout apport de capitaux libéré en relation avec les MRPS. Les montants, ainsi inscrits à ce compte de réserve de capital spécial, constitueront des réserves de la Société librement distribuables pour le seul bénéfice des Associés MRPS.

5.5. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Ordinaires) en euro, et il y sera inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Parts Sociales Ordinaires. Les montants, ainsi inscrits à ce compte de réserve de prime d'émission, constitueront des réserves de la Société librement distribuables.

5.6. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

General – Acquisition ou rachat de MRPS par la Société

5.7. Rachat

(1) Parts Sociales Rachetables: La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires et MRPS en conformité avec la Loi.

(2) MRPS Rachetables: les MRPS sont des parts sociales rachetables en conformité avec la Loi. Les MRPS souscrites et entièrement doivent être rachetables (en cas de pluralité d'Associé MRPS, sur une base prorata de MRPS rachetables détenues par chaque Associé MRPS) (a) sur demande de la Société, et (b) en conformité avec l'article 5.8. Le rachat des MRPS peut seulement être fait en utilisant les sommes disponibles pour la distribution en conformité avec l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaires établie avec les fonds reçus par la Société comme prime d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission faite dans le cadre d'un tel rachat. Les MRPS rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil de gérance de la Société par un vote positif de l'Assemblée Générale tenue en accord avec l'article 12.2.(vii).

(3) Réserve Spéciale: Un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence de valeur nominale, à la valeur comptable de toutes les MRPS rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut être distribuée aux actionnaires excepté en cas de réduction du capital social souscrit; la réserve peut seulement être utilisée pour augmenter le capital souscrit par capitalisation des réserves.

(4) Prix de Rachat: Sauf disposition contraire (i) dans ces Statuts ou (ii) d'un accord écrit qui peut être conclu entre la Société et le(s) Associé(s) MRPS, le prix de rachat des MRPS, qui doit être payé en numéraire ou en nature, sera égal à la valeur nominale des MRPS plus tout prorata de primes d'émission des MRPS non encore distribuées plus tous dividendes accumulés et impayés.

Rachat obligatoire ou acquisition des MRPS par la Société

5.8. Dans la mesure où la loi le permet, la Société doit racheter ou acquérir toutes (et pas certaines) les MRPS encore en suspens au plus tard dix (10) ans après la date d'émission de ces MRPS.

Rachat facultatif des MRPS par la Société

5.9. Sous réserve de l'article 5.7. et sauf disposition contraire d'un accord écrit qui peut être conclu entre la Société et le(s) Associé(s) MRPS, la Société peut racheter les MRPS en donnant un préavis écrit d'au moins six (6) jours calendriers à chaque Associé MRPS à sa dernière adresse inscrite dans le registre des associés, énonçant la date de rachat proposée (qui doit être un Jour Ouvrable), le prix de rachat incluant le détail raisonnable des calculs tels que les exigences de l'article 5.7. (le cas échéant), les procédures nécessaires pour présenter les MRPS à la Société pour rachat et la date anticipée de l'assemblée générale des actionnaires décidant du rachat des MRPS. Le prix de rachat de ces MRPS sera payable au compte de la personne dont le nom apparaît sur le registre des parts sociales comme le détenteur de ceux-ci, sur le compte bancaire fournis à la Société par cet associé avant la date de rachat.

Rétribution payable au(x) Associé(s) MRPS au rachat ou à l'acquisition

5.10. Le(s) Associé(s) MRPS, en contrepartie d'un rachat ou de l'acquisition de leurs MRPS par la Société en vertu des articles 5.8. et 5.9., seront en droit de recevoir un montant égal à la somme de:

- (a) le prorata du Montant de l'Investissement MRPS par rapport aux MRPS rachetées ou acquises; et
- (b) le prorata des Coupons MRPS par rapport aux MRPS rachetées ou acquises; moins
- (c) le prorata du solde du Compte de Profits des MRPS par rapport aux MRPS rachetées ou acquises, où le solde du Compte de Profits des MRPS est déterminé sur l'hypothèse que le jour calendrier précédant immédiatement la décision des Associé(s) décidant du rachat est une Date de Fin de Période des MRPS.

6. Indivisibilité et Transfert des Parts Sociales Ordinaires.

6.1. Les Parts Sociales Ordinaires sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale Ordinaire.

6.2. Les Parts Sociales Ordinaires sont librement cessibles entre Associés, donc parmi les Associés MRPS et les Associés Ordinaires.

Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales Ordinaires sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales Ordinaires (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de Parts Sociales Ordinaires n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, référence est faite aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des Parts Sociales Ordinaires est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

7. Indivisibilité et Transfert des MRPS

7.1. Les MRPS sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par MRPS.

7.2. Les MRPS sont librement cessibles entre Associés, donc parmi les Associés MRPS et les Associés Ordinaires.

Lorsque la Société a un associé unique, les MRPS sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des MRPS (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de MRPS n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, référence est faite aux articles 189 et 190 de la Loi.

7.3. Un registre des MRPS est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

III. Gestion - Représentation

8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. Les gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

9. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux Associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les

décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature unique de tout membre du Conseil.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 La Société devra maintenir:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits des MRPS (le Compte de Profits des MRPS);
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits des MRPS), tous tenus en euro (EUR).

Allocation des Pertes

16.2. Toutes pertes figurant sur le compte de profits et pertes adopté par l'Assemblée Générale devront être allouées comme suit:

- (a) premièrement, au Compte Général de Profits, si et seulement si ce compte montre un solde créditeur;
- (b) deuxièmement, le solde après l'allocation conformément au paragraphe (a) ci-dessus, s'il y en a, au Compte de Profits des MRPS, si et seulement si ce compte montre un solde créditeur; et
- (c) troisièmement, le solde après l'allocation conformément aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, s'il y en a, au Compte Général de Profits.

Allocation des Profits

16.3. Chaque année, tout le profit distribuable par la loi, montré dans les comptes annuels de la Société, qui, pour éviter toute confusion, doit comprendre le Droit aux Coupons MRPS, doit être alloué aux Comptes de Profits visé à l'article 16.1. dans l'ordre suivant:

- (a) premièrement, un montant correspondant à 5 % du profit distribuable par la loi doit être alloué au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant total alloué au Compte de Réserve Légale atteigne 10 % du capital social émis de la Société; et
- (b) deuxièmement, à l'égard de tout exercice social, le Droit aux Coupons MRPS qui n'a pas été entièrement alloué au Compte de Profits des MRPS en raison de profits insuffisants dans tout exercice social précédent, devront être alloués au Compte de Profits des PSOPR; et
- (c) troisièmement, à l'égard de tout exercice social, le Droit aux Coupons MRPS qui n'a pas été alloué au Compte de Profits des MRPS et qui a par la suite été retiré du Compte de Profits des MRPS en raison de l'allocation de pertes en vertu de l'article 16.2 dans un exercice social ultérieur, devra être alloué au Compte de Profits des MRPS; et
- (d) quatrièmement, à l'égard de tout exercice social, un montant égal au Droit aux Coupons MRPS pour un tel exercice social devra être alloué au Compte de Profits des MRPS; et
- (e) finalement, la part de profit restant après les allocations conformément aux paragraphes (a) à (d) inclus, devra être allouée au Compte Général de Profits.

Coupon

16.4. Sous réserve de l'article 16.6., sur chaque Date de Fin de Période des MRPS, le solde du Compte de Profits des MRPS peut être payé au(x) Associé(s) MRPS comme un dividende, calculé sur la base suivante:

- (a) dans le cas d'un dividende final: le solde du Compte de Profits de MRPS (prenant en compte la réduction du Compte de Profits de MRPS effectuée par toute avance de paiement sur les dividendes faite à l'Associé MRPS);

(b) dans le cas d'une avance de paiement sur dividendes faite pas le(s) Associé(s) MRPS: le solde du Compte de Profits des MRPS déterminé sur l'hypothèse que le jour calendrier précédant la Date de Fin de Période des MRPS concernée est la fin de l'exercice social.

16.5. Toute distribution hors des Comptes de Profits qui n'est pas prévue par l'article 16.4. peut seulement être faite par les Associés (comprenant les Associés MRPS et les Associés Ordinaires) conformément à une décision unanime de l'Assemblée Générale dans laquelle l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, afin d'éviter toute confusion, que le(s) Associé(s) MRPS n'auront droit à aucune distributions excepté celles fait hors du Compte de Profits de MRPS.

16.6. Dans la mesure permise par la loi, le Conseil peut payer une avance de paiement sur dividendes.

16.7. Le dividende final à l'égard d'un exercice social doit être déclaré par une décision de l'Assemblée Générale, prenant en compte toute avance de paiement sur dividendes déclarée par le Conseil à l'égard de cette même année fiscale.

16.8. Chaque Associé (qui peut soit être un Associé MRPS ou un Associé Ordinaire) qui a le droit de recevoir un dividende final ou, selon le cas, une avance de paiement sur dividendes, peut décider que ledit dividende sera accumulé et payé à une date ultérieure.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société doivent être distribués comme suit:

(a) premièrement, au(x) Associé(s) MRPS, le Montant de l'Investissement MRPS et le solde du Compte de Profits MRPS, où le solde du Compte de Profits MRPS est déterminé sur l'hypothèse que le jour calendrier précédant immédiatement la décision de(s) Associé(s) prévue à l'article 17.1. est une Date de Fin des MRPS;

(b) deuxièmement, au(x) Associé(s) Ordinaire(s), la partie libérée des Parts Sociales Ordinaires;

(c) troisièmement, au(x) Associé(s) Ordinaire(s), le montant restant après les distributions conformément aux paragraphes (a) à (b).

Lors de la liquidation, aucune distribution ne peut être faite par la Société à l'égard des Parts Sociales qu'elle détient.

17.3. Après clôture de la liquidation, les livres et dossiers de la Société seront gardés pendant le délai prescrit par la loi par la personne désignée à cet effet par la décision de l'Assemblée Générale décidant de la dissolution de la Société. Lorsque l'Assemblée Générale n'a désigné personne, les liquidateurs le feront.

VII. Définitions

18. Les termes suivant en majuscule utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Statuts a la signification donnée à l'article 1.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche ou un jour férié) pendant lequel les banques commerciales sont généralement ouvertes pour affaire au Luxembourg.

Date de Début signifie le 27 octobre 2010.

Société a la signification donnée à l'article 1.

Compte Général de Profits a la signification donnée à l'article 16.1.

Loi a la signification donnée à l'article 1.

Compte de Réserve Légale a la signification donnée à l'article 16.1.

Associé(s) Ordinaire(s) a la signification donnée à l'article 5.1.

Parts Sociales Ordinaires a la signification donnée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Primes d'Émission Ordinaires a la signification donnée à l'article 5.5.

Euribor signifie, pour toute Période d'Intérêt, (a) le taux annuel apparaissant sur la Page Thomson Reuters EURIBOR 01 / EURIBOR 365 à approximativement 11h00 du matin (Heure d'Europe Centrale), le jour qui est de deux (2) Jours Ouvrables Européens précédant le premier jour d'une telle Période d'Intérêt, pour les dépôts de six mois en euro; ou (b) si le taux référencé dans la précédente sous-section (a) n'apparaît pas à une telle page ou service, ou si une telle page ou service devait cesser d'être disponible, le taux annuel apparaissant sur une telle autre page ou un tel autre service qui montre un taux moyen pour le Marché Monétaire de l'Euro pour les dépôts de six mois en euro à approximativement 11h00 du matin (Heure d'Europe Centrale), le jour qui est de deux (2) Jours Ouvrables Européens précédant le premier jour d'une telle Période d'Intérêt.

MRPS a la signification donnée à l'article 5.2.

Droit aux Coupons MRPS signifie, un rendement égal à un montant égal au Taux des Coupons MRPS multiplié par le montant moyen existant de l'Investissement MRPS, tel que déterminé par le Conseil.

Taux des Coupons MRPS signifie Euribor + 5,35 %.

Montant d'Investissement MRPS signifie la somme de:

- (a) la valeur nominal de chaque MRPS multipliée avec le nombre de MRPS émis; et
- (b) le solde du Compte de Réserve MRPS.

Date de Fin de Période des MRPS signifie

- (a) le 31 décembre de chaque année survenant avant la fin de la date spécifiée à l'article 5.8; et
- (b) chaque date de rachat de MRPS par la Société en conformité avec l'article 5.8 et l'article 5.9, ou, si une telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le prochain Jour Ouvrable (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, dans quel cas la Date de Fin de Période des MRPS se termine le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits MRPS a la signification donnée à l'article 16.1.

Associé(s) MRPS a la signification donnée à l'article 5.5.

Compte de Réserve MRPS a la signification donnée à l'article 5.4.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits MRPS et le Compte Général de Profits.

Associés a la signification donnée à l'article 5.2.

Parts Sociales a la signification donnée à l'article 5.2.

VIII. Dispositions générales

19.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, en vigueur à la date du présent acte, de Manacor (Luxembourg) SA en qualité de gérant unique de la Société et de lui accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date des présentes.

Par ailleurs, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de membres du conseil de gérance de la Société, avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Marco Weijermans, administrateur de sociétés, né à 'sGravenhage aux Pays-Bas le 26 août 1970, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Robert van't Hoeft, administrateur de sociétés, né à Schiedam aux Pays-Bas le 13 janvier 1958, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout avocat ou employé de Loyens Loeff à Luxembourg ainsi qu'à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société aux changements dans le capital social de la Société et dans le registre des parts sociales de la Société .

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.700.-

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. DE CRÉPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47794. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010162482/848.

(100187331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

RLD Holding, Romanian Land Development Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.772.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010154790/9.

(100178571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Société de Développement Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 36.865.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60253 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010154823/10.

(100178573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Virtuose S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 73.727.

En date du 18 novembre 2010, Fiduciaire Continentale a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société VIRTUOSE S.A. en ses bureaux, sis 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 73 727. Par conséquent, la convention de domiciliation conclue entre la société VIRTUOSE S.A. et Fiduciaire Continentale a été résiliée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010154873/11.

(100178562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

JPMorgan Portfolio Strategies Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.483.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Robert Van Der Meer à changé d'adresse et réside à la date d'aujourd'hui 12, Lange Vijverberg NL-2513 AC The Hague Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

JP Morgan Portfolio Strategies Funds II

En tant qu'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010155641/15.

(100178581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Workday S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.512.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 82.072.

—
EXTRAIT

En date du 10 novembre 2010, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

1. La démission de Benelux Trust (Luxembourg) S.à r.l., en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} mai 2008.

2. La nomination de Marjoleine Van Oort, née le 28/02/1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat au 1^{er} mai 2008 et pour une durée indéterminée.

3. Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010154878/19.

(100178564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

JPMorgan Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.252.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Robert Van Der Meer à changé d'adresse et réside à la date d'aujourd'hui 12, Lange Vijverberg NL-2513 AC The Hague Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

JP Morgan Series II Funds

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

En tant qu'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010155642/15.

(100178579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Architec-Tour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.148.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010155039/11.

(100178583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Cofir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010155065/11.

(100178580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

CPI ReCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010155073/11.

(100178563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

CPI ReCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010155074/11.

(100178559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Dory 1 (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010155083/11.

(100178578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Gestiongastro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 63, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 150.662.

Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2010

L'assemblée décide à l'unanimité de rayer Monsieur BERTELLI Aureo de sa fonction d'administrateur.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Signatures / Dos Santos Barbosa Da Costa Addina Susana.

Référence de publication: 2010155636/10.

(100178574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Dory 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010155086/11.

(100178565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

N.M. S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-3489 Dudelange, 15, rue Madame Mayrisch de Saint-Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 44.018.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155175/9.

(100178582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

N.M. S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-3489 Dudelange, 15, rue Madame Mayrisch de Saint-Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 44.018.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155176/9.

(100178585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

N.M. S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-3489 Dudelange, 15, rue Madame Mayrisch de Saint-Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 44.018.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155177/9.

(100178587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

VIP Domotec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 45.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010155231/11.

(100178586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Courcelles Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 71.667.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010155629/14.

(100178566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

NWL Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.251.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010155646/14.

(100178568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pargefi Helios Iberica Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.079.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010155649/14.

(100178561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pecana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.903.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PECANA S.A.

Signature

Référence de publication: 2010164854/12.

(100190795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Hors du Temps S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.449.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164699/10.

(100190449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

HSA International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.019.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°60520 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164705/10.

(100190995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Industrielle Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 43.599.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164706/9.

(100190262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Invivo S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.896.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164709/9.

(100190243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

IFG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.852.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.12.10.

Référence de publication: 2010164720/10.

(100191250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Invivo S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.896.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164710/9.

(100190244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Eurohold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010165487/13.

(100191828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Jardicoop S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.855.

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "JARDICOOP S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 87.855, constituée suivant acte, contenant approbation de scission, reçu en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1.270 du 2 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprise, demeurant à Ettelbruck.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 20.000 (vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Changement de la dénomination de la société de JARDICOOP S.A. en JARDICOOP S.A. - SPF.

3. Fixation d'un nouveau capital autorisé de EUR 10.000.000,-.

4. Refonte complète des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de JARDICOOP S.A. en JARDICOOP S.A. - SPF.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de fixer un nouveau capital autorisé de EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros), représenté par 1.000.000,- (un million) actions avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, valable pour une période de 5 (cinq) ans, se terminant le 30 novembre 2015.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

2. La société adopte la dénomination "JARDICOOP S.A. SPF".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.3. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.4. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.5. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 200.000,(deux cent mille Euros), divisé en 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,(dix millions d'Euros) qui sera divisé en 1.000.000 (un million) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, se terminant le 30 novembre 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

10.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

10.3. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.2. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.3. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

16.5. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.6. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.7. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.8. Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 02 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53644. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010162380/228.

(100187507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Invivo S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.896.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164711/9.

(100190586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Machold S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Machold Holding S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.419.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60420 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164799/11.

(100190539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Octavian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.551.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164836/9.

(100190245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Octavian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.551.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164837/9.

(100190251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Oraxys Environment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8087 Bertrange, 14B, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 138.321.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60505 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164841/10.

(100190829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

OVM Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164842/10.

(100190158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

TVL Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.456.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164844/9.

(100190171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Yves Steffen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf.

R.C.S. Luxembourg B 85.384.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P.351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010171395/15.

(100198052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.
